

REEQUILIBRAGE - POLITIQUE DE REDUCTION DES INEGALITES EN NOUVELLE-CALEDONIE LE ROLE DES POLITIQUES EDUCATIVES

Catherine RIS, Université de la Nouvelle-Calédonie - LARJE

Résumé :

La prospérité économique de la Nouvelle-Calédonie reste une exception aussi bien parmi les petites économies insulaires du Pacifique que parmi celles d'autres géographies. Les vingt-cinq dernières années ont été marquées par un progrès économique et social important. Le niveau moyen de revenu par habitant est comparable à celui de la métropole avec un PIB nominal par habitant équivalent à celui de la Nouvelle-Zélande et nettement supérieur à celui des autres États insulaires du Pacifique. Cette prospérité a cependant généré de fortes inégalités socio-économiques qui ont été identifiées comme handicapantes pour la croissance future. Les accords de Matignon (1988) et de Nouméa (1998) ont initié des politiques de réduction des inégalités. Cependant, malgré les progrès considérables accomplis, les inégalités géographiques et ethniques restent fortes dans la société calédonienne. Au vu de l'impact des inégalités de réussite scolaire sur les inégalités d'accès à l'emploi et, par là, sur les inégalités de revenus (Heckman, 2011), cette communication se propose d'analyser l'évolution, lors des vingt-cinq dernières années, des inégalités de réussite scolaire, mesurée par l'accès aux diplômes.

Mots-clef :

Inégalités géographiques et ethniques, politiques éducatives, évaluations de politiques publiques, lien emploi formation

REEQUILIBRAGE - POLITIQUE DE REDUCTION DES INEGALITES EN NOUVELLE-CALEDONIE LE ROLE DES POLITIQUES EDUCATIVES

Catherine RIS, Université de la Nouvelle-Calédonie – LARJE
catherine.ris@unc.nc

La Nouvelle-Calédonie a connu une forte croissance économique entre les années 1960 et 2010. Ce niveau de croissance lui a permis de se positionner à un niveau de richesse par habitant relativement élevé à l'échelle mondiale, proche de celui de la Nouvelle-Zélande. Cette prospérité repose en grande partie sur l'exploitation du nickel – ressource naturelle et non renouvelable - et les transferts en provenance de la France. Toutefois, la croissance économique des trente dernières années n'a pas affecté toute l'économie et toute la population calédonienne de la même façon. Une des caractéristiques les plus visibles du processus de développement est l'inégalité qu'il génère, certaines parties de la population étant plus à même de profiter de la croissance que d'autres.

Cette observation conduit à penser que la Nouvelle-Calédonie n'est pas épargnée par le risque de *malédiction des ressources naturelles*. Le mécanisme à l'action ici est celui d'un pays richement doté en ressources naturelles, ce qui peut apparaître comme une chance pour le territoire. Cependant, l'histoire économique enseigne que ces ressources sont souvent mal gérées et peuvent conduire à la *malédiction des ressources naturelles* (Macartan et al., 2007) indiquant que les pays les plus richement dotés en ressources naturelles apparaissent être les plus pauvres en termes de développement économique et humain (l'exemple le plus emblématique dans le Pacifique est celui de la Papouasie-Nouvelle-Guinée). L'exploitation des ressources naturelles s'accompagne fréquemment d'une part, d'un sous-investissement en éducation, et d'autre part, d'inégalités socio-économiques considérables entre ceux qui détiennent les parts de la rente minière et le reste de la population. Les sources de ces problèmes sont assez bien comprises. Premièrement, les richesses naturelles ne doivent pas être produites, mais simplement extraites. L'exploitation des ressources peut donc se faire indépendamment des autres activités économiques, sans externalités sur le secteur productif. Les revenus élevés générés par le secteur des ressources naturelles permettent le versement de salaires élevés, attractifs pour une main d'œuvre pas ou faiblement qualifiée, l'exploitation de la ressource ne nécessitant pas de niveau de qualifications élevées. Il en résulte un sous-investissement en éducation, au niveau individuel mais également au niveau des pouvoirs publics ; le rendement de l'éducation étant faible dans un contexte où des salaires élevés peuvent être versés dans le secteur de la ressource naturelle dont l'exploitation ne requiert pas de formation. L'Etat a alors tendance à ne pas investir dans le capital humain de sa population, à ne pas développer les infrastructures de formation, à la hauteur de ce qui serait nécessaire pour assurer l'augmentation du niveau de qualification de la population.

La Nouvelle-Calédonie se situe au 2^e rang des réserves mondiales estimées de nickel (11 %), après l'Australie (23 %). La part du secteur du nickel dans le PIB varie selon les années et le cours du nickel. Elle a atteint 17 % en 2007, est retombée à 5 % en 2009 avant de remonter suite à la montée en charge de deux nouvelles usines. Le secteur du nickel représente de l'ordre de 14 % de l'emploi et réalise l'essentiel des exportations. Les résultats économiques du pays semblent indiquer quelques symptômes de la *malédiction des ressources naturelles* : (i) un faible niveau de qualification de la population, et (ii) un niveau élevé d'inégalités sociales.

Retard en termes d'éducation de la population

Comparativement aux pays du même niveau de richesse, on observe un retard en termes d'éducation de la population calédonienne relativement aux pays du même niveau de développement économique et humain. La proportion de diplômés de l'enseignement supérieur a certes augmenté pour les jeunes générations, mais elle reste 16 points inférieure à la moyenne de l'OCDE et 13 points inférieure au voisin néo-zélandais avec lequel l'écart tend à s'accroître (tableau 1). S'ajoutent à cela de fortes disparités entre les trois provinces, en raison notamment d'une répartition inégale des infrastructures d'enseignement. Les taux de chômage sont à cet égard éloquentes : 11% dans la province Sud, 24 % dans le Nord et 34 % dans les îles Loyauté.

Tableau 1. Part des diplômés de l'enseignement supérieur, en pourcentage du groupe d'âge

	25-34 ans	55-64 ans
Moyenne OCDE	42.1	26.0
Australie	48.5	33.9
Nouvelle-Zélande	39.1	27.5
Nouvelle-Calédonie	26.3	17.3

Source : Recensement de la Population ISEE 2014 et OCDE 2015.

On notera également que l'apprentissage (mode d'enseignement par alternance en entreprise), qui apparaît comme un excellent outil d'acquisition des compétences, concerne aujourd'hui moins de 2 % des jeunes de 16 à 25 ans (Ris et al., 2017).

Accentuer les efforts publics dans l'enseignement supérieur ne suffit cependant pas. Il faut au préalable amener les jeunes Calédoniens jusqu'à ce niveau d'études. Si de grands progrès ont été réalisés en termes d'illettrisme (tableau 2), le taux des 16 à 24 ans en grande difficulté pour lire ou écrire restait en 2013 le double de celui de la France. Le taux d'individus en difficulté pour le calcul est encore plus élevé et semble avoir augmenté pour les générations les plus jeunes.

Tableau 2. Illettrisme et difficultés en calcul

	Lecture et écriture		Calcul
	Nouvelle-Calédonie	France	
16-24 ans	8	4	37
25-34 ans	16	5.5	37
35-44 ans	16	7.5	33
45-54 ans	24	7.5	40
55-64 ans	41	12	47

Lecture : Part des personnes ayant des difficultés graves ou fortes (en pourcentage), 2013.

Sources : ISEE, Enquête Information et vie quotidienne (IVQ) 2013 et INSEE, Enquête IVQ 2011.

Niveau élevé d'inégalités sociales

Il existe en Nouvelle-Calédonie de grandes inégalités sociales qu'il est toutefois difficile de connaître avec précision, et donc de corriger, du fait d'un manque statistique ; la dernière enquête Budget, Consommation des Ménages datant de 2008. Entre 1991 et 2008, les données disponibles mettent en évidence le paradoxe suivant : alors que le niveau de vie moyen s'est beaucoup accru, le taux de pauvreté n'a pas reculé et les inégalités se sont creusées. En 2008, les 10 % les plus modestes avaient un niveau de vie 7,9 fois plus faible que les 10 % les plus aisés (ISEE, 2010). Le coefficient de Gini des revenus disponibles était de 0,42 (tableau 3) ; le taux de pauvreté de 17 %. Ces indicateurs sont bien plus élevés que pour la France ou l'Australie par exemple. Les familles nombreuses et les jeunes de moins de 20 ans sont les plus vulnérables. Mais, l'exposition à la pauvreté dépend surtout de la position sur le marché du travail. En effet, s'il ne prémunit pas totalement du risque de pauvreté, l'emploi constitue un puissant rempart (ISEE, 2012).

Tableau 3. Inégalités et pauvreté

	Rapport interdéciles (D9/D1)	Taux de pauvreté (en %)	Coefficient de Gini
Province Îles Loyauté	9,3	52	0,52
Province Nord	7	35	0,46
Province Sud	6,4	9	0,38
Nouvelle-Calédonie	7,9	17	0,42
France	3,6	8	0,29
Australie			0,34
Fidji		35	0,43

Note : Seuil de pauvreté à 50 % du niveau de vie médian, soit 72 000 francs CFP (603 euros) par mois et par unité de consommation.

Sources : Enquête BCM 2008 ISEE pour la Nouvelle-Calédonie, OCDE et Banque mondiale.

De plus, les différences territoriales sont très marquées. Les provinces Nord et des Îles Loyauté, qui comptent une population majoritairement kanak, sont les moins riches et bénéficient d'infrastructures moins développées. En 2008, le revenu médian en province Sud était deux fois supérieur à celui de la province Nord et 2,5 fois supérieur à celui des Îles Loyauté. Le taux de pauvreté atteint 52 % dans les îles Loyauté, contre 9 % dans la province Sud. Néanmoins, c'est en zone urbaine (en particulier sur le Grand Nouméa) que la pauvreté s'est le plus développée depuis 1991.

Mesure des inégalités

Il existe un argument intrinsèque de justice sociale à la justification des politiques de réduction des inégalités. Un autre argument, utilitariste celui-ci, est celui de l'efficacité économique. Il est en effet démontré que les conséquences des inégalités sont multidimensionnelles (Wilkinson et Pickett, 2009) : politiques, sociales et économiques. Socialement, les indices mesurant des problèmes sociaux et de santé sont plus faibles dans les pays riches dans lesquels les différentiels de revenus sont les plus faibles. Par ailleurs, il existe des effets négatifs des inégalités tels que l'érosion de la confiance, qui augmente l'anxiété et la maladie, encourage une consommation excessive et entraîne la détérioration du capital social. L'impact significatif du rôle des inégalités sur le crime et toutes les formes de participation citoyenne, culturelle et sociale a également été démontré. Économiquement, les citoyens fortunés poussent aux politiques de déréglementation, bénéficient de rentes qui nuisent à l'efficacité globale en refusant les investissements publics nécessaires à l'efficacité économique de long terme. Les inégalités ralentissent dès lors la croissance économique en limitant le niveau général de l'éducation, parce que tous ne peuvent directement financer leur formation (Stiglitz, 2012). La montée des inégalités de revenus peut ralentir l'ascenseur social. De plus, en excluant une part de la population qui n'a pas d'emploi ou qui est sous-employée, elles représentent un gaspillage des ressources.

On distingue généralement les inégalités d'opportunité, de circonstances, qui trouvent leurs origines dans des différences de genre, différences ethniques, géographiques, ... des inégalités de résultat, mesurées par les inégalités de revenu (avant et après redistribution), inégalité de consommation, ... Les inégalités de revenu sont acceptables, et parfois même souhaitables, si elles reflètent des choix libres des individus plutôt que les conséquences de facteurs prédéterminés. Des *résultats* inégaux récompensent souvent le travail, la prise de risque et l'innovation, et peuvent favoriser une utilisation efficace des ressources. Cependant, des

résultats inégaux qui découlent de l'inégalité des chances de réussir dans l'économie sont néfastes à la croissance et à la construction du capital humain.

Les politiques de réduction des inégalités

Les accords de Matignon (1988) et de Nouméa (1998) ont initié des politiques de réduction des inégalités en faveur des provinces Nord et Îles Loyauté et du peuple kanak. Des efforts ont ainsi été faits dans tous les domaines économiques et sociaux pour permettre aux deux provinces Nord et Îles Loyauté, majoritairement kanak, de « rattraper » la province Sud, majoritairement non kanak. Le rééquilibrage économique interprovincial est mis en œuvre de diverses manières, dont les plus significatives sont les clés de répartition budgétaires (répartition du budget plus favorable aux Provinces Nord et Îles). Mais, elles n'apparaissent pas suffisantes car la prééminence économique de la province Sud est considérable. Cependant, au-delà de la mesure du rééquilibrage géographique, le rééquilibrage ethnique est également un enjeu majeur.

Pour poursuivre le rééquilibrage et l'accès des Kanak aux responsabilités dans tous les secteurs d'activité, des politiques de réduction des inégalités, appelées « politiques de rééquilibrage », ont ainsi été mises en œuvre notamment dans le domaine de la formation. Des structures et des programmes de formation ont ainsi été mis en place sur tout le territoire. C'est dans le domaine de la formation que le seul dispositif clair de discrimination positive en faveur de la population kanak a été mis en place : il s'agit du programme « 400 cadres ». Cette formation était destinée aux jeunes adultes qui avaient achevé leurs études secondaires et souhaitaient poursuivre leur formation. L'objectif était de former, sur 10 ans, des cadres principalement kanak, dans la plupart des secteurs d'activité. En 1998, la formation a été renouvelée et renommée « Cadre avenir ».

La mesure du rééquilibrage ethnique nécessite la disponibilité de données qui, bien que jusque récemment peu exploitées¹, permettent d'estimer l'ampleur du chemin parcouru. Si dans les pays anglo-saxons, les études mesurant l'évolution des inégalités ethniques sont nombreuses, en France, du fait de la limitation de l'utilisation de données ethniques, cette dimension est presque toujours absente des études. Or, en Nouvelle-Calédonie, la donnée ethnique existe dans les statistiques officielles via les dix recensements de la population effectués sur le territoire depuis la seconde guerre mondiale (sauf celui de 2004). Ces données chiffrées permettent ici précisément d'attester la réalité des plans d'actions en matière de rééquilibrage entre les communautés et on s'attachera à mesurer l'évolution des inégalités devant l'école, mesurées par l'accès au diplôme.

En utilisant ici les recensements de la population, nous utilisons une variable d'appartenance communautaire mais il n'est pas possible d'évaluer la mobilité sociale en prenant en compte l'origine sociale et culturelle de l'individu, tout en sachant que ces deux sources d'inégalités (sociales et ethniques) se renforcent mutuellement.

Les données des recensements de la population permettent donc de distinguer deux Kanak et non Kanak. Le groupe « non Kanak » présente une grande hétérogénéité ; cependant, le choix de cette distinction se justifie pour rendre nos résultats comparables à ceux obtenus en Australie et Nouvelle-Zélande (où l'hétérogénéité au sein des groupes des non-autochtones est encore plus élevée) et pour mesurer l'efficacité des politiques de rééquilibrage en faveur de la communauté Kanak dans l'esprit des accords de Matignon et de Nouméa. Notons que les politiques de rééquilibrage en Nouvelle-Calédonie ont été mises en place au même moment que les politiques de *Closing the Gap* en Australie et Nouvelle-Zélande, bien que les objectifs et l'évaluation de ces politiques varie fortement entre ces pays (Altman et al., 2009, Chapple, 2000).

¹¹ Voir Gorohouna et Ris (2013), Ris (2014), Gorohouna et Ris (2017)

Comme ses voisins (Australie et Nouvelle-Zélande), la Nouvelle-Calédonie a été une terre d'immigration (colonisation de peuplement) mais les inégalités observées existent à l'avantage des immigrants et au détriment du peuple autochtone. Cependant, le groupe discriminé ici n'est pas un « groupe minoritaire » : les Kanak représentent 40% de la population calédonienne en 2014. Comme le montrent Hadj et al. (2012), l'égalité des chances devant l'école est cependant pourtant une ambition assez récente en Nouvelle-Calédonie où l'école publique laïque n'a autorisé les Kanak à se présenter au baccalauréat que vers le milieu du siècle dernier (premier bachelier kanak en 1961).

Evolution de l'accès aux diplômes dans la population calédonienne

Nous utilisons ici les quatre des cinq derniers recensements de la population pour décrire l'évolution de la situation en matière d'éducation. Les données issues des recensements contiennent des caractéristiques individuelles comme le sexe, l'âge, la province de résidence, l'origine ethnique, le niveau d'éducation, etc.

Le niveau de formation de la population calédonienne a fortement progressé en vingt-cinq ans : 71% de la population étaient sans diplôme (ou détenteur du CEP) en 1989, ils sont 27% en 2014. Celles et ceux qui ont obtenu un diplôme d'enseignement supérieur étaient 4% en 1989, ils sont 21% en 2014. On note certes aussi une grande progression pour les baccalauréats technologique et professionnel (qui passent de 2% à 10%) et général (qui passent de 4% à 9%). L'amélioration des niveaux d'études est générale et se vérifie dans toutes les provinces de la Nouvelle-Calédonie. Cependant, une analyse par province montre une surreprésentation des non-diplômés au Nord et aux Îles Loyauté (39% et 41% respectivement, contre 22% en province Sud). De même, les diplômés du supérieur sont 26% en province Sud, contre 10% en province Nord et 8% en province des Îles. Seuls les pourcentages de diplômés de Baccalauréats professionnel ou technique apparaissent plus importants au Nord et aux Îles, avec respectivement 27% et 25%, contre 23% en province Sud. Si la différence semble s'être résorbée à ce niveau, cela montre surtout que les ressortissants du Nord et des Îles s'arrêtent plus souvent après ce type de bac que celles et ceux de la province Sud.

Les disparités entre les provinces sont donc fortes ; non seulement la province Sud conserve son « avance », mais l'augmentation du niveau de formation ne s'est pas non plus opérée au bénéfice des mêmes diplômes selon les provinces :

- en province Sud, on observe une élévation du niveau de diplôme au profit des bacheliers et des diplômés du supérieur ;
- en province Nord et province des Îles Loyauté, cela concerne surtout les diplômes professionnels inférieurs au baccalauréat.

L'élévation du niveau de diplôme est à relier aux politiques de rééquilibrage qui ont engendré le développement des structures et des formations. De nombreux efforts ont été réalisés pour les infrastructures de communication (transports, ...), de santé et d'éducation (construction de nouveaux collèges et lycées), notamment dans les provinces Nord et Îles, mais aussi pour suivre l'augmentation de la population, notamment en province Sud.

Ces disparités géographiques reflètent en partie des disparités ethniques. En 2014, alors que, pour les non-Kanak, il y a relativement plus d'individus diplômés des études supérieures, pour les Kanak, il y a toujours un nombre important d'individus sans diplôme. En 2014, 36% des Kanak étaient sans diplôme, contre 17 % pour les non-Kanak. Seulement 5% ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur, contre 28 % pour les non-Kanak.

Les européens, qui représentent 33% de la population, représentent respectivement 10% et 78%, de la population des sans diplômés et des diplômés du 2e ou 3e cycle ; ils sont donc sous-représentés dans la population des non diplômés et surreprésentés dans la population des diplômés du supérieur. À l'opposé, les Kanak sont 41% de la population considérée, mais 60% des non-diplômés et seulement 7% des diplômés du 2e et 3e cycle.

L'évolution des niveaux d'études est plus visible encore lorsqu'on se focalise sur les études supérieures. En 2014, la proportion des Kanak diplômés de l'enseignement supérieur (5%) a atteint (ou presque) le niveau de celui des non-Kanak il y a 25 ans, en 1989 (6%). Il convient cependant de noter qu'il s'agit ici de l'ensemble des individus de 15-64 ans et que les différences sont moins marquées chez les jeunes générations (Gorohouna et Ris, 2017).

Dans la littérature australienne et néo-zélandaise, deux approches sont principalement développées pour tenter d'expliquer les inégalités de réussite scolaire entre autochtones et non autochtones : l'approche culturelle (l'école et les méthodes pédagogiques occidentales ne sont pas adaptées aux autochtones) et l'approche socio-économique (les origines sociales et géographiques des autochtones diffèrent de celles des non-autochtones et les pénalisent). Une étude réalisée sur une enquête en province Nord par Gorohouna (2011) met en évidence que les déterminants de la réussite scolaire sont, en Nouvelle-Calédonie comme ailleurs, au-delà du facteur ethnique et de genre, les environnements géographique, social et familial des élèves :

- les individus des « villages » (petits centres urbains) réussissent mieux à l'école que les individus des tribus ;
- les enfants issus de familles de professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) favorisée ont une probabilité plus grande d'obtenir le baccalauréat que les enfants issus de familles de PCS moins favorisées. La PCS de la mère a un impact positif plus fort sur l'obtention du baccalauréat que celle du père.

À la dimension ethnique s'ajoute la dimension de genre et, en combinant les effets d'origine et de sexe, on observe que les disparités ethniques sont plus importantes que les disparités de genre mais, au sein de chaque groupe ethnique, les femmes sont plus diplômées que les hommes. Ce résultat est encore accentué au sein de la génération des 20-30 ans.

Au-delà de l'approche descriptive mettant en évidence une amélioration générale des niveaux de formation, il convient d'apprécier quantitativement la part respective de l'allongement général des études (la massification) et de l'affaiblissement éventuel du lien entre communauté d'appartenance et diplôme (la démocratisation qualitative) dans ce phénomène. Ainsi, comme l'ont fait Duru-Bellat et Kieffer (2008) pour la France, il est possible d'évaluer l'évolution qualitative de la démocratisation de l'école en Nouvelle-Calédonie.

Pour cela, nous calculons des rapports de chance (*odds ratios*) qui correspondent à des rapports relatifs entre, par exemple, la probabilité d'avoir le baccalauréat et la probabilité de ne pas avoir le baccalauréat pour un groupe (non Kanak), rapporté au même ratio pour un autre groupe (Kanak). On peut également calculer des rapports de chance conditionnels en contrôlant par les caractéristiques observables de l'individu (âge, sexe et province de résidence).

Les résultats mettent en évidence de fortes inégalités ethniques dans l'accès aux diplômes. Ils confirment également une certaine démocratisation de l'accès aux diplômes : les rapports de chances relatives baissent fortement en vingt-cinq ans. C'est pour le baccalauréat technologique et pour les diplômes du supérieur que cette baisse est la plus forte. Les *odds ratios* varient fortement lorsque l'on distingue le type de diplôme. Les résultats montrent que les écarts augmentent avec le niveau du diplôme : en 2014, un non-Kanak a 8,3 fois plus de chances qu'un Kanak d'être diplômé du supérieur. De même, lorsque l'on s'intéresse au type de baccalauréat, on observe que l'écart est fort dans le cas du baccalauréat général (un non-Kanak a 5,6 fois plus de chances qu'un Kanak d'obtenir un bac général), mais faible dans le cas du baccalauréat technologique (1,2). Si on ne considère que les 20-30 ans, les différences sont un peu moins importantes, mais la tendance est la même : les inégalités restent importantes en 2014, et se creusent avec l'augmentation du niveau de diplôme, même si les inégalités ont fortement diminué entre 1989 et 2009. On observe également que la réduction des inégalités a été beaucoup plus faible entre 2009 et 2014, comme si, d'une certaine façon, on ne pouvait aller en

en-deçà de ces inégalités. Jusqu'en 2009, la conjoncture économique était très favorable et permettait sans doute de mieux mettre en œuvre les politiques de rééquilibrage. Depuis le début des années 2010, l'affaiblissement de la croissance semble rendre les politiques de redistribution plus difficiles.

On observe ainsi, en Nouvelle-Calédonie comme en France, un déplacement des inégalités ; celles-ci ne se situent plus aujourd'hui dans l'accès au baccalauréat, mais se retrouvent dans l'accès aux études supérieures. Le nombre de Kanak diplômés du supérieur en 1989 étant très faible, toute augmentation apparaît numériquement très importante (ils et elles étaient 99, ils et sont 3 200 en 2014).

L'apparente réduction des inégalités est donc à relativiser lorsque l'analyse est menée pour une définition plus précise des diplômés. Ainsi, les inégalités ne disparaissent pas mais se transforment. Ceci limite la portée de la démocratisation de l'enseignement, puisque les débouchés ne dépendent pas du niveau de diplôme, mais du type de filière suivie. Le processus scolaire qui aboutit à ces résultats commence dès l'école maternelle, au sein de laquelle tous les enfants sont accueillis comme des enfants dont les prérequis linguistiques seraient ceux de n'importe quel autre enfant francophone. Les disparités observées ici à la fin de la scolarisation s'observent dès l'école primaire (Hadj et al., 2012) et augmentent avec le niveau d'éducation (les différences entre les communautés sont relativement faibles en début de scolarité et augmentent avec le niveau de diplôme).

Ces inégalités dans la réussite scolaire ont de lourdes conséquences sur l'insertion sur le marché du travail, et par là, sur les inégalités de revenu. La littérature analysant les impacts économiques et sociaux des inégalités fait maintenant consensus et le niveau faible des inégalités est identifié comme le déterminant majeur des épisodes longs de croissance (Ostry et al., 2014). Il semble ainsi indispensable de s'attaquer à la fois aux inégalités d'opportunités (en poursuivant la politique de rééquilibrage géographique et ethnique mise en œuvre depuis 1988) et de corriger les inégalités existantes par notamment des politiques de redistribution. Les programmes réduisant l'impact de la reproduction sociale à l'école (notamment programme de discrimination positive de type *Cadres Avenir*) sont alors à développer.

Conclusion

En comparaison avec les pays du même niveau de richesse et de développement humain, la Nouvelle-Calédonie présente un niveau d'inégalités sociales élevé et un niveau faible de formation de sa population. Alors que le pays dispose de ressources naturelles exceptionnelles (climat, biodiversité, minerais...), les fortes inégalités de revenus et d'accès à l'éducation présentent des menaces pour le développement économique et social harmonieux du pays, en particulier à l'heure des échéances importantes qui l'attendent. Outre l'investissement dans les infrastructures d'éducation, l'aspect qualitatif n'est pas à négliger pour offrir un enseignement adapté à toutes les populations du pays.

Il apparaît donc nécessaire de mettre en place des politiques publiques visant à la fois l'efficacité économique et la justice sociale : développement des infrastructures et services d'éducation, de santé, de transport, de logement, réforme de la fiscalité,

Bibliographie

- Altman J.C., Biddle N. et Hunter B.H., 2009, « Prospects for “Closing the Gap” In Socioeconomic Outcomes for Indigenous Australians? », *Australian Economic History Review*, vol. 49 (3), p. 225-251.
- CEROM, 2017, *L'économie calédonienne entre résilience et recherche de nouveaux équilibres*.
- Chapple S., 2000, « Maori Socio-Economic Disparity », *Political Science*, 52.

- Duru-Bellat M. et Kieffer A., 2008, « Du baccalauréat à l'enseignement supérieur en France : déplacement et recomposition des inégalités », *Population*, vol. 63 (1), p. 123-157.
- Gorohouna S., 2011, *Dynamique des inégalités dans un pays pluriethnique. Le cas de la Nouvelle-Calédonie*, Thèse pour le Doctorat de Sciences Économiques, Université Paris 1-Panthéon Sorbonne.
- Gorohouna, S. et Ris C., 2013, « Decomposing Differences in Employment Outcomes Between Kanak and other New Caledonians: How Important is the Role of School Achievement », *Australian Journal of Labour Economics*, vol. 16, number 1, p 115-135.
- Gorohouna S. et Ris C., 2017, « Vingt-cinq ans de politiques de réduction des inégalités : Quels impacts sur l'accès aux diplômes? », *Revue Mouvement*, Septembre.
- Hadj, L., Lavigne, G., Lagadec, G. et Ris, C., 2012, « Vingt années de politiques de rééquilibrage en Nouvelle-Calédonie : démocratisation de l'École et persistance des inégalités », *Formation Emploi*, 120, p. 101-125.
- Heckman J., 2011, « The Economics of Inequality: The Value of Early Childhood Education », *American Educator*, vol. 35 (1), p. 31-35, 47.
- ISEE, 2010, Inégalités de ressources entre les provinces et au sein de chacune d'elles, BCM 2008, Synthèse N°18.
- ISEE, 2012, 53 000 personnes sous le seuil de pauvreté, BCM 2008, Synthèse N°23.
- Macartan H., J. Sachs et J. Stiglitz, 2007, *Escaping the Resource Curse*, Columbia University Press.
- Ostry A., Berg A., et Tsangarides C., 2014, "Redistribution, Inequality, and Growth", IMF Staff Discussion Note, SDN 14/02.
- Ris C., 2014, « Les inégalités ethniques dans l'accès à l'emploi en Nouvelle-Calédonie », *Economie et Statistique*, n° 464-465-466,
- Ris C., Trannoy A., et Wasmer E., 2017, *L'économie néo-calédonienne au-delà du nickel*, Les notes du conseil d'analyse économique, n°39, mars 2017.
- Stiglitz, J., 2012, *The Price of Inequality: How Today's Divided Society Endangers Our Future*, W.W. Norton & Company.
- Wilkinson R. et Pickett K., 2009, *The Spirit Level: Why More Equal Societies Almost Always Do Better*, Allen Lane, London, 352p.

PRÉSENTATION DU LARJE (EA 3329)

Le Laboratoire de Recherches Économique et Juridique est le principal centre de recherche calédonien se concentrant sur le droit et l'environnement humain, économique et social insulaire. Le processus d'émancipation progressive du pays place la recherche juridique dans un contexte institutionnel inédit et soulève, pour l'analyse économique, des questions spécifiques en termes de viabilité des activités, comme de mesure des inégalités.

La problématique humaine a une importance essentielle en Nouvelle-Calédonie, au vu de l'histoire de son peuplement et de l'instabilité de ses statuts successifs. L'égalité des différents statuts civils, le rapport juridique complexe au sol, l'adaptation du droit du travail à la société océanienne, l'enchevêtrement des normes et des compétences juridiques, la question du droit constitutionnel calédonien, la citoyenneté ou encore le statut des peuples autochtones, forment des pistes de recherche particulières à la Nouvelle-Calédonie. Il est également temps de faire un bilan des Accords de Matignon (1988) et de Nouméa (1998). L'optique est de mesurer le rééquilibrage, qui est le critère essentiel d'évaluation de l'action publique. La voie d'un développement soutenable nécessite d'assurer l'intégration de l'ensemble des communautés au système d'échanges économiques, afin d'assurer une répartition des bénéfices de la croissance et de la rente minière. En raison de l'existence des grandes réalisations industrielles, les problématiques de la mine, du nickel, de la protection de la biodiversité terrestre et maritime comme du droit de l'urbanisme et de la construction sont fortement privilégiées.

L'autre champ d'analyse proposé concerne les relations économiques de la Nouvelle-Calédonie avec la Métropole. La question des transferts financiers, au travers de l'étude des finances publiques et de la fiscalité, est essentielle. L'émancipation prévue par l'Accord de Nouméa pose la question des ressources propres que la Nouvelle-Calédonie devra générer. L'étude des réformes fiscale et monétaire découle de ce questionnement.

L'équipe entend favoriser une recherche non seulement fondamentale, mais aussi appliquée, sur les aspects économiques et juridiques des politiques locales liées aux activités humaines et industrielles en Nouvelle-Calédonie. Dans cette optique, les membres de l'équipe favorisent les ouvertures internationales par des collaborations avec les universités anglo-saxonnes de la zone, les institutions régionales (AUF, CPS, PROE) ou les agences de moyens (CNRT, GOPS).

Le LARJE édite une série de Working-Papers (Les Cahiers du LARJE), et organise régulièrement des séminaires et des manifestations nationales et internationales. Le site Web (<http://larje.unc.nc>) est une source de documentation très riche, qui offre, par mots-clés, le libre accès aux résultats de la recherche, comme aux débats de société qui traversent la Nouvelle-Calédonie et l'Outre-mer.

LES DERNIERS CAHIERS DU LARJE

<https://larje.unc.nc/fr/recherches/cahiers-du-larje/tous/>

- Cahier n° 2019-10 : Quel avenir institutionnel partagé pour la Nouvelle-Calédonie ?, Mathias Chauchat
- Cahier n° 2019-9 : Auto-détermination et géographie électorale en Nouvelle-Calédonie : cristallisation politique ou indépendance ?, Pierre-Christophe Pantz
- Cahier n° 2019-8 : L'ONU au service du processus d'émancipation de la Nouvelle-Calédonie, Caroline Gravelat
- Cahier n° 2019-7 : Le nickel, vecteur d'indépendance ou de dépendances ?, Jeanne Adrian
- Cahier n° 2019-6 : Les déterminants du comportement électoral au cours du referendum du 4 novembre 2018 en Nouvelle-Calédonie, Sylvain Brouard, Samuel Gorohouna, Anthony Tutugoro
- Cahier n° 2019-5 : La délicate adaptation de la tradithérapie kanak au système de santé calédonien : essai de synthèse sur les difficultés au plan de la coutume autochtone et du droit français, Antoine Leca
- Cahier n° 2019-4 : Intégration dans l'économie de marche autour de l'usine du nord : une nouvelle voie économique kanak ?, Samuel Gorohouna
- Cahier n° 2019-3 : Formation des équipes enseignantes, décrochage et réussite scolaires, Amélie Chung, Pierre-Yves Le Roux, Olivier Galy, Catherine Ris
- Cahier n° 2019-2 : Théorie partenariale de la gouvernance, Bernard Grand, Philippe Grill
- Cahier n° 2019-1 : Profit vs morality, results from a survey experiment on discrimination, Mathieu Bunal, Elisabeth Tovar
- Cahier n° 2018-6 : Veille et éclairage juridiques, Christine Bidaud-Garon
- Cahier n° 2018-5 : Vous ne dormirez pas chez moi ! Tester la discrimination dans l'hébergement touristique, Mathieu Bunel, Yannick l'Horty, Souleymane MBaye, Loïc du Parquet et Pascale Petit
- Cahier n° 2018-4 : Mines, émergence et indépendance : le cas des petites économies insulaires, Vincent Geronimi, Armand Taranco, Séverine Blaise, Jean Cartier-Bresson
- Cahier n° 2018-3 : Décomposition du différentiel des indices de ségrégation : une application sur données calédoniennes, Mathieu Bunel
- Cahier n° 2018-2 : Quelle est l'évolution de la productivité sectorielle du travail et de la compétitivité de l'économie calédonienne depuis 30 ans ? Serge Rey, Catherine Ris
- Cahier n° 2018-1 : Décomposition du PIB par habitant, formation supérieure et capital humain en Nouvelle-Calédonie, Mathieu Bunel
- Cahier n° 2017-2 : Veille et éclairage juridiques, Christine Bidaud-Garon
- Cahier n° 2017-1 : L'intégration de la coutume dans le corpus normatif contemporain en Nouvelle-Calédonie, Étienne Cornut